



**Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, signé à Palerme, le 12 décembre 2000, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, signée à New York, le 15 novembre 2000 - Réserve de l'Afghanistan.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 2 février 2017, soit à l'occasion de son adhésion au Protocole désigné ci-dessus, l'Afghanistan a fait une réserve en ce qui concerne l'article 18 dudit Protocole.

